



BILAN 2022

GUICHET TERRITORIAL CLAUSES D'INSERTION

UN GUICHET TERRITORIAL AU SERVICE DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET DES ENTREPRISES

Depuis 2010, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la Maison de l'Emploi de Terres de Lorraine mutualisent leurs moyens pour mettre à disposition des donneurs d'ordre et des entreprises un Guichet Territorial Clauses d'Insertion.

Deux facilitatrices accompagnent les donneurs d'ordre & les entreprises dans l'intégralité du processus de mise en œuvre de la clause d'insertion.

Accompagnement des donneurs d'ordre :

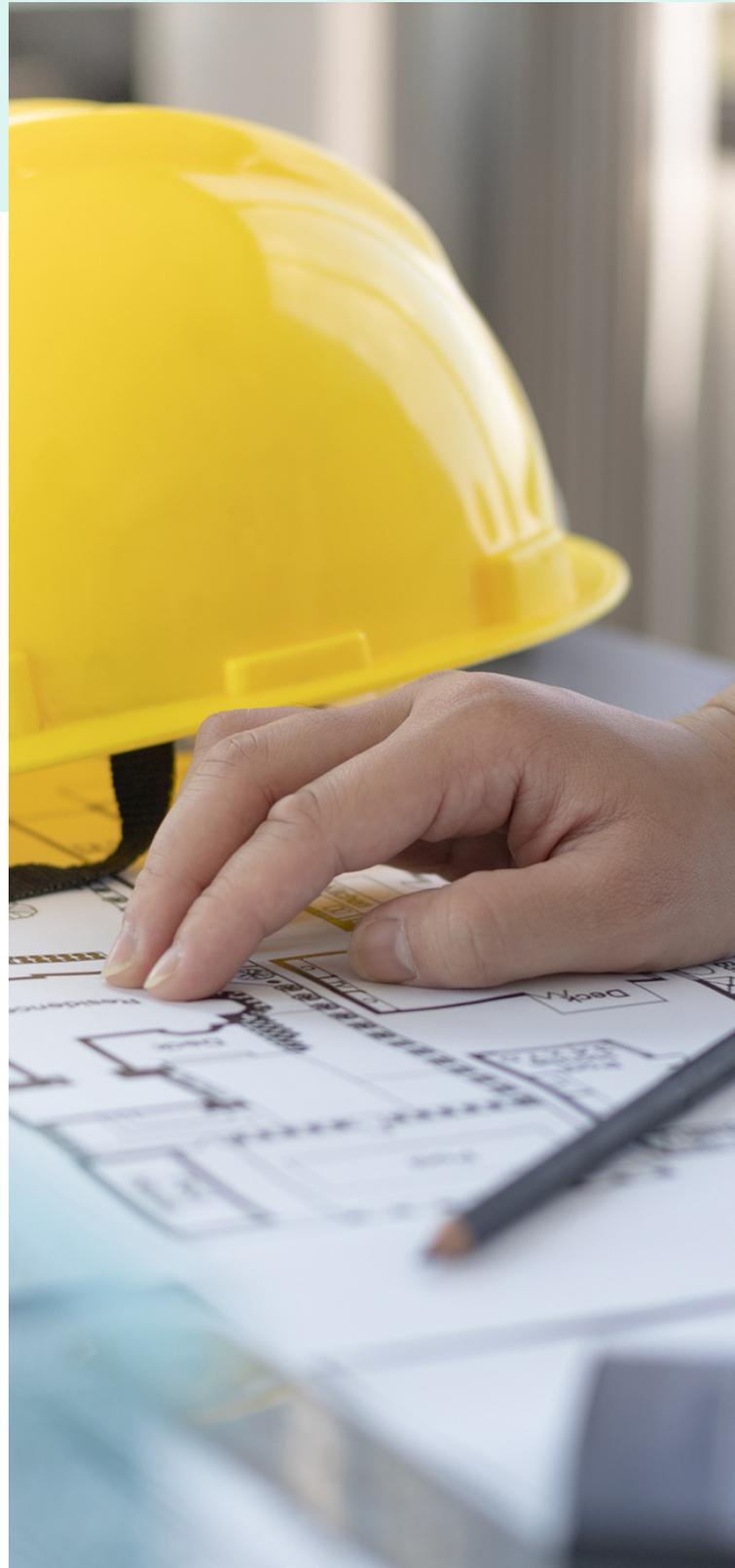
- Informer sur les possibilités offertes par le code des marchés publics en matière de développement durable
- Etudier l'opportunité d'inclure une clause sociale dans les marchés
- Rédiger et insérer les clauses dans les pièces du marché
- Quantifier les objectifs d'insertion selon les spécificités (montant, technicité...)
- Participer à la réunion de lancement du chantier avec les entreprises attributaires
- Suivre, comptabiliser et rédiger le bilan final d'opération

Accompagnement des entreprises attributaires :

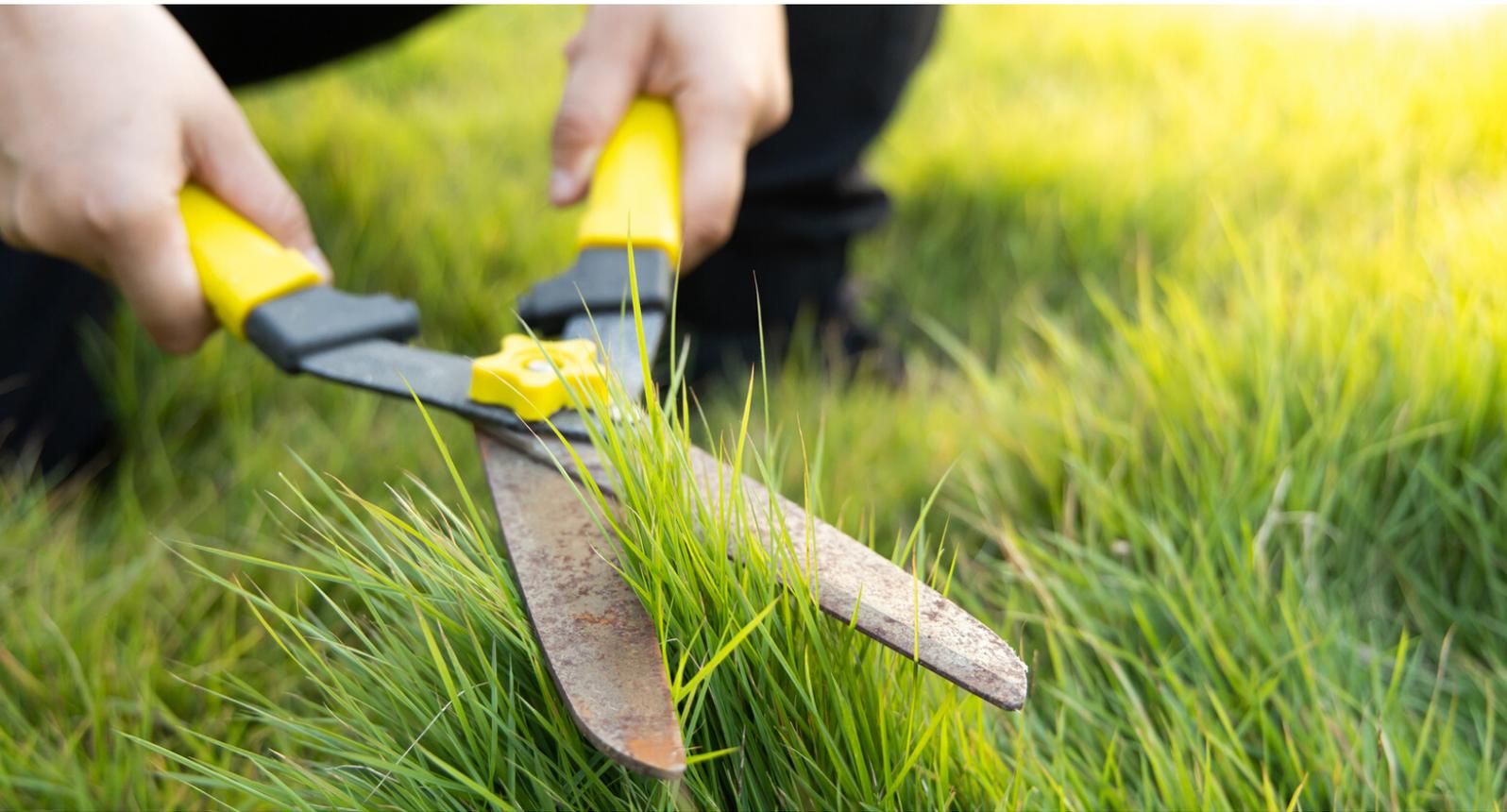
- Informer sur les obligations liées à la clause
- Conseiller sur les modalités d'exécution
- Participer au processus de recrutement en fonction des besoins des entreprises
- Vérifier et valider l'éligibilité des publics identifiés
- Tenir à disposition des outils de suivi du nombre d'heures réalisées

Mobilisation des acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire :

- Animer le réseau des partenaires locaux pour une orientation réactive et profitable des publics en insertion
- Capitaliser et valoriser les données
- Identifier les actions à développer pour favoriser l'insertion professionnelle des publics



UN LEVIER POUR L'EMPLOI DANS DES SECTEURS VARIÉS



UN LEVIER POUR L'EMPLOI SUR TERRES DE LORRAINE

- **63 085 heures de travail**, soit environ **39 ETP**
- Une mobilisation de tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion
- **88** entreprises impliquées dans une démarche d'insertion
- **220** personnes ayant bénéficié d'une insertion professionnelle
- **56 CDI**, 24 CDD, 28 contrats en alternance et 111 missions intérimaires

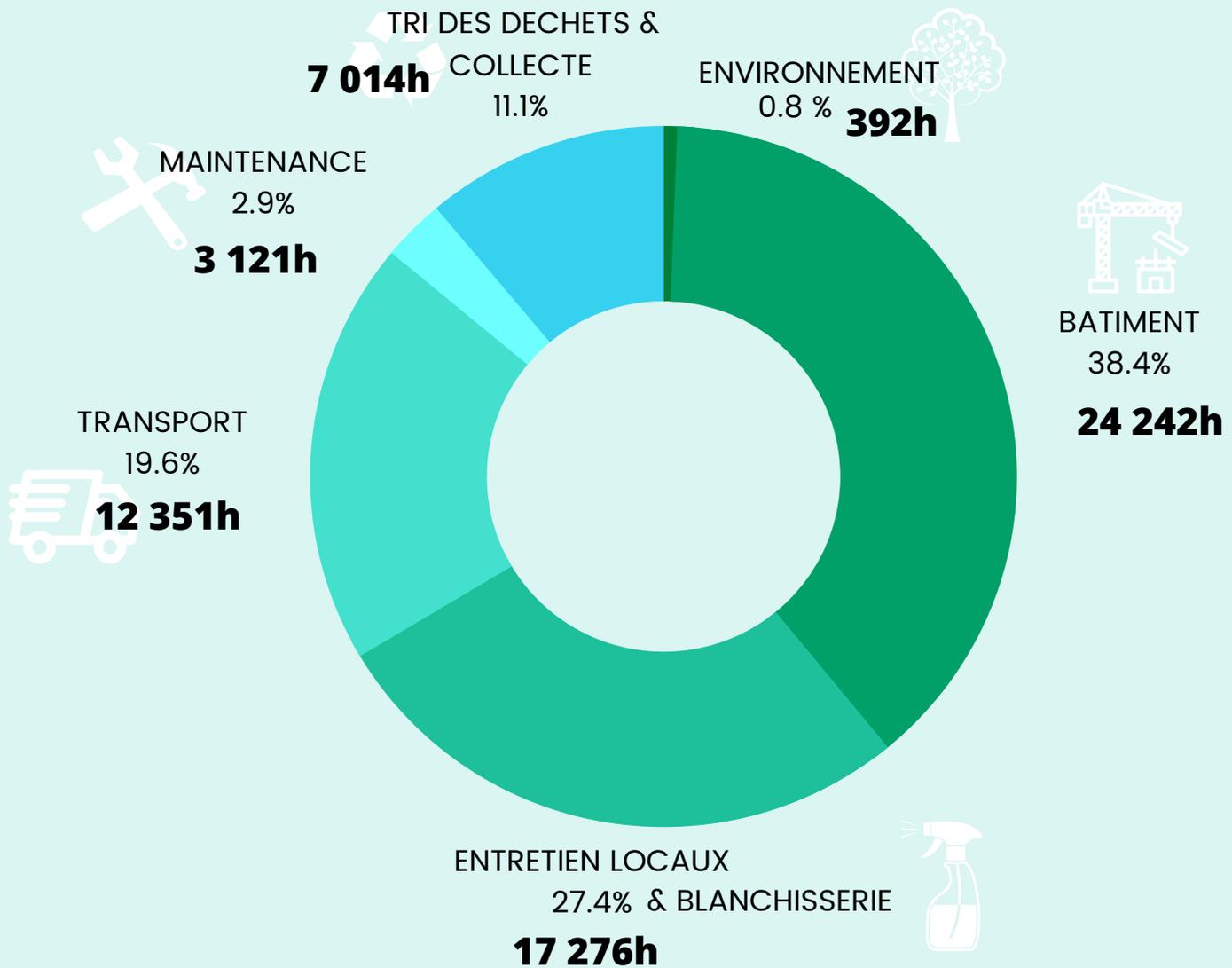
Des secteurs d'activités diversifiés

L'usage de la clause sociale nécessite une implication forte des maîtres d'ouvrage. Leur investissement dans la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable permet de promouvoir l'insertion professionnelle et d'établir un lien direct entre les personnes éloignées de l'emploi et la réalité du monde du travail.

En 2022, ce sont ainsi 49 donneurs d'ordre qui ont contribué au développement local de l'emploi.

La pluralité des marchés favorise la construction de parcours d'insertion plus qualifiants. Cette diversité se traduit dans une palette de métiers qui favorise l'accès à l'emploi à un plus grand nombre de profils et donc de personnes.

RÉPARTITION DES HEURES REALISÉES EN 2022 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS



EVOLUTION DES HEURES D'INSERTION EN 2022

L'année 2022 est fortement marquée par la reprise totale de deux secteurs d'activités ayant été impactés par la crise sanitaire : le BTP et le transport.

Les donneurs d'ordre s'impliquent dans des démarches de biodiversité en pratiquant le fauchage tardif sur les espaces verts publics, expliquant une baisse d'activité sur ce secteur.

Enfin, les donneurs d'ordre appliquent la clause sur de nouveaux types de marchés, c'est notamment le cas pour la collecte et le tri des déchets qui sont clausés pour la première fois en 2022.

88 ENTREPRISES

ONT PARTICIPÉ À LA MISE
EN OEUVRE DES CLAUSES
D'INSERTION EN 2022.

Les entreprises sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre opérationnelle des clauses sociales. Derrière les métiers, **ce sont des chefs d'entreprises et des salariés qui contribuent aux évolutions de parcours professionnels** et parfois, à des reconversions en faisant émerger des compétences et des potentiels.

ACTP EST-ADAMI-AGIL-AKOS SCOP-ALAIN GALLOIS-ALBERT SERRURERIE-AMENAGEMENT BATIMENT MAINTENANCE-APIC-BAINVILLE ETS-BOUCHEREZ-CARONET-CC TERRES TOULOISES-COFELY INEO HEILLECOURT-COLAS-COLAS NORD EST-COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS COVER-CONCEPT PVC-COUVRETANCHE SAS -DECA PROPRETE-DESSA CONSTRUCTION-DMA FINANCEMENT-SARL-DRU & RICHARD-EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - LORRAINE MARNE ARDENNES-ENDUIEST-ENTREPRISE CLEMENT-ENTREPRISE HOLLINGER-ENTREPRISE LORRAINE DE RESEAUX ELECTRIQUES ELRES RESEAUX-ENTREPRISE MACONNERIE BULDRINI SYLVAIN-ENTREPRISE MODERNE PEINTURE DU XAINTOIS-ENTREPRISE PAUL CALIN-EUROVIA ALSACE LORRAINE ATTON-EUROVIA ALSACE LORRAINE LUDRES-EST OUVRAGES-ETABLISSEMENTS BRUNELLI-FCGE SARL-FLORIAN PEINTURE-FORTUNE-FRANCIS BEGARD ETS-FRATERNITE SUD LORRAINE-GTM-HOUDELAINCOURT CONSTRUCTION TRADITION-ID VERDE -INEO RESEAUX EST-INSTALL POMPES (IP France)-JEAN BERNARD REVETEMENTS-KEOLIS SUD LORRAINE-L THIRIET TP-LAGARDE ET MEREGNANI SAS-LORRAINE ENERGIE NANCY-LOSBERGER-MADDALON FRERES-MAIREL GILBERT ET FILS-MALDEME-MENUISERIE HUNSINGER SA-METALLERIE GERARD-MINERIS-MULTICLEAN-NOUVEAUX ETABLISSEMENTS BALDINI-OSELEC-PAPREC GRAND EST-PARISSET BTP-PEINTURE DEBARD-REVAL / PREST-RITLENG REVALORISATION-SADE CGTH-SA COUVAL-SADAP-SA LAUNOY TOURISME-SANI NANCY-SARL ALFRED KLEIN-SEI-SERRURERIE MOSELLANE-SDEL LUMIERE-SLD TP-SOFIB-SOGEA EST-SOLEMO-SOPREMA ENTREPRISES SAS-SOVEC ENTREPRISE-SPIE EST-STRATEL-SUEZ RD NORD EST-SW ENVIRONNEMENT-THOMAS SARL-TRAMPE CONSTRUCTION-VOSGES CHARPENTES-WIG FRANCE-WUCHER

UN VÉRITABLE LEVIER VERS L'EMPLOI

Qu'elles permettent d'acquérir une première expérience dans un métier ou de retrouver le chemin du travail après une période d'inactivité professionnelle...

Qu'elles correspondent à une mission intérim d'une semaine, à un CCD de 2 mois ou encore à un contrat de professionnalisation de 6 mois...

Les clauses d'insertion constituent une étape dans un parcours vers l'emploi durable.

**56 CDI & 34
CDDI**

**111 MISSIONS
INTÉRIMAIRES**

24 CDD

**16 CONTRATS
D'APPRENTISS
AGE**

**12 CONTRATS
DE PRO**

L'embauche directe reste la modalité de mise en oeuvre des heures d'insertion la plus utilisée pour l'année 2022.

27 788 heures, soit près de 45 % des heures d'insertion, ont été réalisées par des publics prioritaires, directement recrutés par les entreprises.

Le recours à l'intérim est la seconde modalité la plus choisie par les entreprises.

21 428 heures, soit près de 34 % des heures d'insertion, ont été réalisées par des publics mis à disposition via l'intérim classique et l'intérim d'insertion.

220 PERSONNES EN PARCOURS D'INSERTION
POSITIONNÉES

17 %

de femmes

83 %

d'hommes

FOCUS SUR LE PUBLIC

Les clauses d'insertion ont vocation à permettre à des personnes en rupture professionnelle de se réinsérer dans le monde du travail ou à des jeunes en difficulté d'accéder à un premier emploi.

Près de 50 % des personnes ayant signé un contrat spécifiquement dans le cadre des clauses d'insertion résident sur le territoire de Terres de Lorraine.

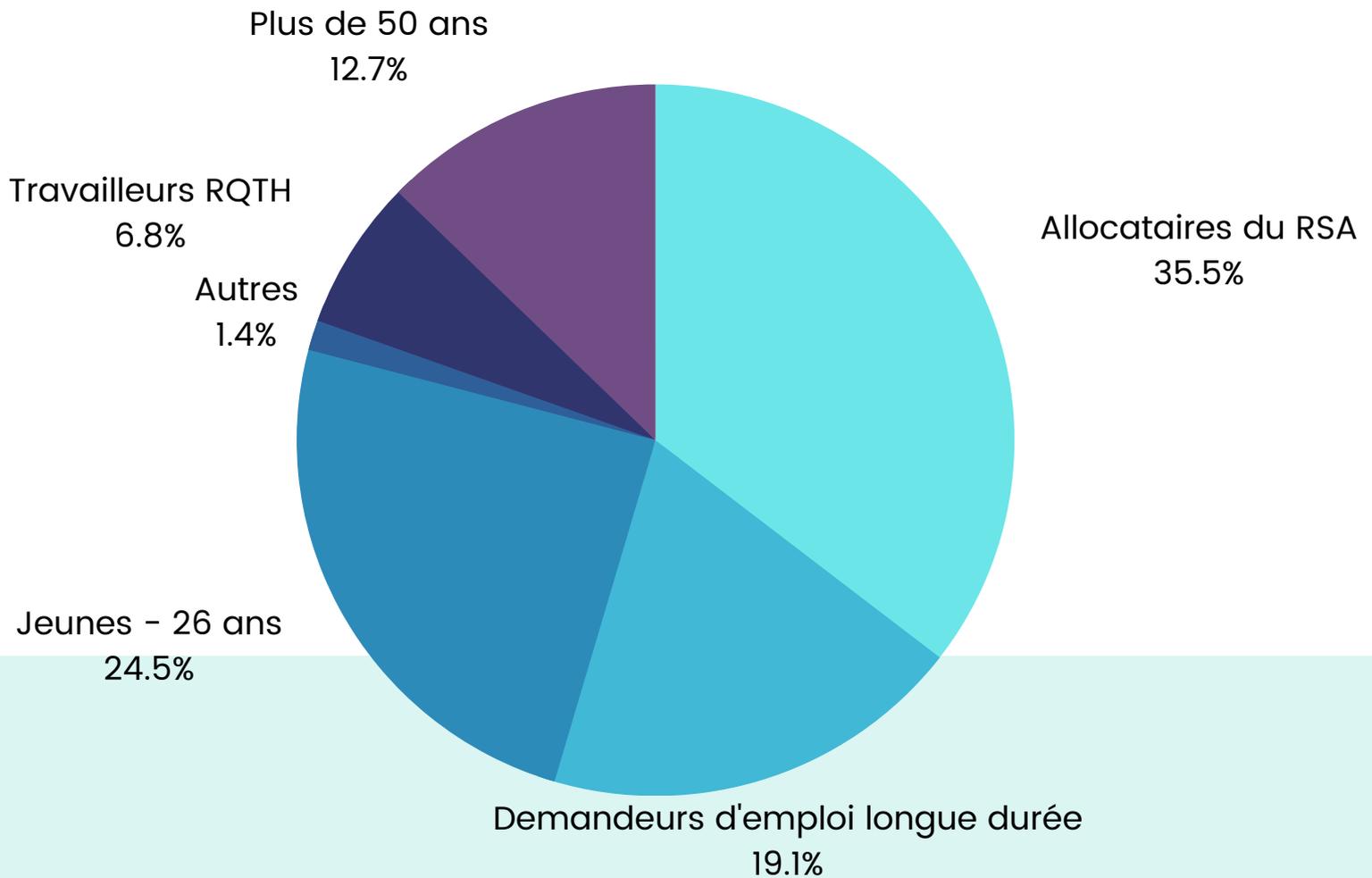
Parmi les personnes positionnées en 2022 :

84 étaient salariées d'une structure d'insertion par l'activité économique.

Elles sont intervenues sur des clauses d'insertion dans le cadre de leur emploi au sein d'une entreprise d'insertion, d'une entreprise adaptée, d'une association intermédiaire ou d'un chantier d'insertion.



REPARTITION DES PERSONNES POSITIONNÉES PAR STATUT PRIORITAIRE



Une personne peut cumuler plusieurs statuts mais un seul critère prioritaire est retenu.

Le critère "Demandeurs d'emploi longue durée" signifie une inscription à Pôle Emploi de 12 mois sur les 24 derniers mois.

Le critère "Autres" recouvre les allocataires de l'ASS ou toute personne vivant une situation nécessitant un accompagnement dans l'insertion professionnelle (sortants d'incarcération, réfugiés politiques...).



FOCUS SUR UN PARCOURS D'INSERTION

En 2021, Monsieur T. était allocataire du RSA, en recherche d'emploi dans les métiers du BTP.

Doté d'une Formation VRD Bâtiment gros œuvre, familiarisé aux chantiers grâce à quelques expériences comme manœuvre, poseur de canalisations, pavés, bordures, Monsieur T. a été positionné sur une clause d'insertion d'un mois au sein de l'entreprise PARISSET BTP, via la mise à disposition de l'entreprise de travail temporaire d'insertion du territoire, ID'EES INTERIM.

Domicilié sur TOUL, et bien qu'il ne dispose pas du permis, Monsieur T. a toujours su se rendre mobile. Motivé, disponible et compétent, Monsieur T. a donné satisfaction dans les missions d'insertion qui lui ont été confiées par l'entreprise PARISSET BTP, ce qui lui a permis d'être recontacté par l'entreprise PARISSET BTP et de renouveler l'expérience de la clause d'insertion sur d'autres chantiers de voirie (Dommartin les Toul, Chaudeney sur Moselle...).

A l'issue des missions intérimaires d'insertion, Monsieur T a été recruté directement en CDI, par l'entreprise PARISSET BTP, en qualité d'aide-maçon VRD.

Pour Monsieur T. la clause d'insertion lui a permis de renouer avec le monde du travail de façon régulière. Par ailleurs, au-delà d'avoir retrouvé une activité salariée à temps plein et d'intégrer une équipe, Monsieur T. a développé de nouvelles compétences spécifiques aux chantiers de voirie, notamment dans :

- La maîtrise des contraintes de sécurisation de chantier particulièrement importantes dans les travaux sur la voie publique (signalisation, balisage...)
- Le terrassement
- L'implantation d'éléments de voiries (pose de pavés, de dalles, de bordures...).
- L'utilisation de l'outillage (pelle, pioche) et petit matériel mécanisé (trancheuse...)

Pour Monsieur PARISSET, dirigeant de l'entreprise PARISSET BTP, la clause d'insertion, bien que contraignante sur certains chantiers, se révèle un levier en faveur du retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignés : la clause c'est l'occasion de renouer avec une activité salariée à temps plein, d'acquérir et/ou de développer des compétences, de se faire connaître des entreprises et de créer des opportunités.

Grâce à l'entreprise PARISSET BTP et sa contribution en faveur de l'emploi et de l'insertion, Monsieur T. envisage d'élargir ses perspectives de montée en compétences pour évoluer vers des missions de conducteur d'engin de chantier (chargeur...).

Pour conclure, ce parcours témoigne à la fois de l'intérêt des clauses d'insertion dans un projet professionnel, mais également de l'implication des entreprises, dans la dynamique de retour à l'emploi de personnes en rupture avec le monde du travail.

LE GUICHET TERRITORIAL



Coordonnées des deux facilitatrices de clauses du Territoire Terres de Lorraine :

Maison de l'Emploi Terres de Lorraine :

Lisa GOSSIAUX, Chargée de mission Insertion
lisa.gossiaux@terresdelorraine.org
06 08 86 07 49



Conseil Départemental 54 :

Delphine DESSALE, Chargée de développement
ddessale@departement54.fr
06 09 76 48 64